



ASDCGG74
N° 0226
Info@ASDCGG74



Bonjour, je vous espère en forme.
Il fait chaud, cela dure, et c'est l'été le plus froid de ces prochaines années, nous dit-on.



Des incendies ont ravagés une partie du sud-ouest, 40 000 hectares.
Aussitôt une pétition pour suspendre la chasse a été mise en ligne, comme si les chasseurs ne pensaient qu'à leur saison cynégétique.
Non les chasseurs étaient sur le front, au service des pompiers pour leur indiquer les chemins ou passages qu'ils sont les seuls à connaître.
Des chasseurs sur le front pour apporter un peu de réconfort aux formidables guerriers du feu en leur servant 10 000 repas.
J'espère que les auteurs et signataires de cette pétition auront eu le même engagement au service des soldats du feu.

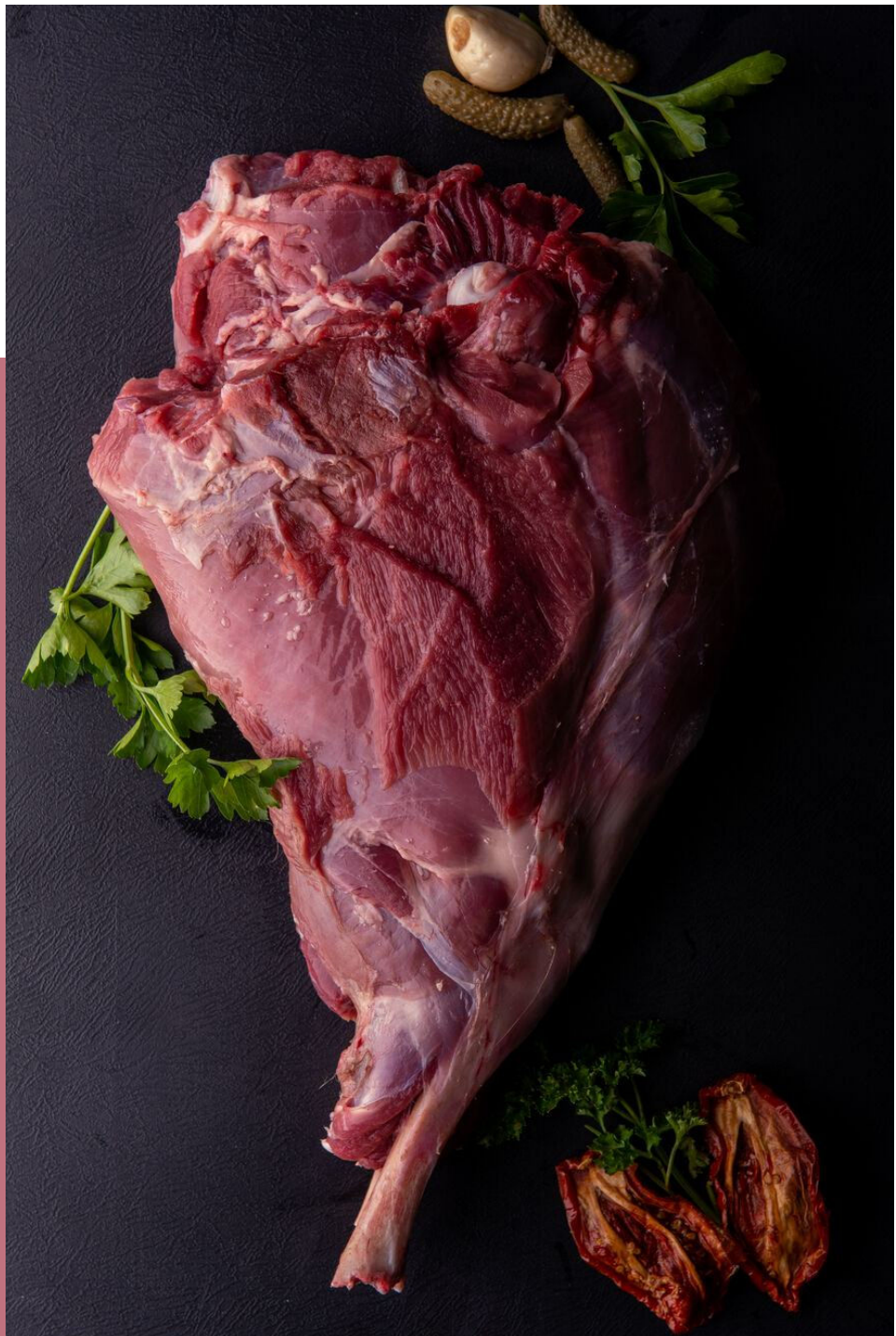
Le CNCFS (conseil national de la chasse et de la faune sauvage) à décider la généralisation de la chasse en battue pour les ongulés de montagne. Chamois, isard, mouflon pourraient être chassés à l'aide de chiens courants, sous réserve que le schéma départemental de gestion cynégétique le précise. Quel retour en arrière !! En effet pendant la première partie du 20ème siècle et jusque dans les années 60 les effectifs de chamois étaient peu nombreux et ce mode de chasse avec des chiens courants était parfois pratiqué pour faire sortir de leur fort rupicapra-rupicapra. Dans de département et en particulier dans le Chablais Hector de Tredicini De Saint-Séverin était adepte de cette chasse (CF le livre : La chasse au chamois), le plus connu est sans doute le célèbre docteur Marcel Couturier (livre : Sur la trace de mes 500 chamois). L'association est contre ce mode de chasse de ces espèces sur nos territoires, qui n'est aucunement justifié. C'est lors de ce même CNCFS qu'il a été décidé qu'il n'y a plus de limites et contraintes dans l'utilisation des téléphones, talkiewalkies, les colliers GPS sont eux aussi laissés au libre choix de leurs utilisateurs.

Je le rappelle ces mesures ont été présent au niveau national.
Au niveau départemental les fédérations ont un outil qui est le schéma départemental de gestion cynégétique, dans lequel pourrait être notifié ou pas, ces propositions nationales.



Un décret paru au journal officiel du 31 juillet 2026, nous informe que les agents de l'OFB pourront, lors de certaines interventions, filmer et enregistrer à l'aide d'une caméra piéton, lorsqu'il y a risque d'incident, et en fonction du comportement des personnes contrôlées.
Cela ne sera pas systématique.

Lorsque vous aurez validé votre permis de chasser, pensez à mettre à jour votre compte SIA.



Le 11 juillet nous avons organisé une réunion régionale à Villy-le-Pelloux. A cette occasion la fédération nous avait mis à disposition une salle pour accueillir nos hôtes. Le président des associations de l'Ain, du Rhône, de la Savoie, de l'Isère, ainsi que le secrétaire de l'ANCGG était présent. Le président André Mugnier nous a accueillis et nous a apporté de nombreuses précisions sur le fonctionnement de ce formidable outil. Mathieu Aubert nous a fait visiter le laboratoire de traitement de venaison avec les différentes étapes depuis le tir de l'animal jusqu'à la dégustation. Le tir doit se faire dans le tiers avant (toute balle de panse ou estomac est rédhibitoire) cela oblige le chasseur à s'appliquer, et de pratiquer une éviscération rapide et une mise en chambre froide. 2ème étape, contrôle fait par une personne formée au traitement de la venaison avec suivi sanitaire. Transport à la fédération de la carcasse, puis inspection par le technicien pour vérifier le bon état sanitaire. La carcasse est alors dépouillée, puis c'est l'inspection du vétérinaire qui confirmera que la venaison est bonne à la consommation. Vient ensuite la découpe dans les règles de l'art par un boucher, et la mise sous vide pour une meilleure conservation. La traçabilité est totale et le consommateur grâce à un code barre peut connaître l'origine de son morceau de venaison. Le chasseur qui le désire et qui ne peut pas découper lui-même son gibier peut profiter de ce service (payant) pour avoir des morceaux prêts à cuire.

Merci au président Mugnier et à Mathieu de nous avoir accueillis.

A un petit mois de l'ouverture pensez à finaliser votre entraînement sur sanglier courant et à régler vos armes.

Je vous souhaite une belle saison de chasse avec beaucoup d'émotions et de convivialités mais pour cela et avant tout soyons et restons prudent.

Du côté des réglages

Avec L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Haute Savoie (ASDCGG74) et selon les dates à paraître prochainement sur <https://www.ancgg.org/ad74/>, venez vous entraîner au tir sur sanglier courant avec votre propre arme et à balle réelle au stand de l'armurerie du col vert derrière l'Arquebuse RN5 Aubonne 74140 Douvaine.

Renseignements :

Dominique CHATEL	Remy JOLIVET
au : 06 71 71 30 94	au : 06 34 60 58 67
email : chateldominique@orange.fr	email : jol.re74@gmail.com

Dates des tirs : **le samedi 5 septembre 2026 à partir de 14 h 00**

L'ASDCGG74 et l'équipe de notre regretté François BOVAGNE sont à votre disposition tous les mercredis dès 14 h 30 du 10 juin 2026 au 21 octobre 2026 au stand de l'Arquebuse RN5 Aubonne 74140 Douvaine.

Renseignements :

Philippe BALSAT
au : 06 80 31 83 46
email : philippe.balsat@orange.fr

Rappel : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité. Mise en place de nouvelles règles de sécurité au stand de tir en ce qui concerne les réglages à partir de 2026.

Cotation des trophées

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

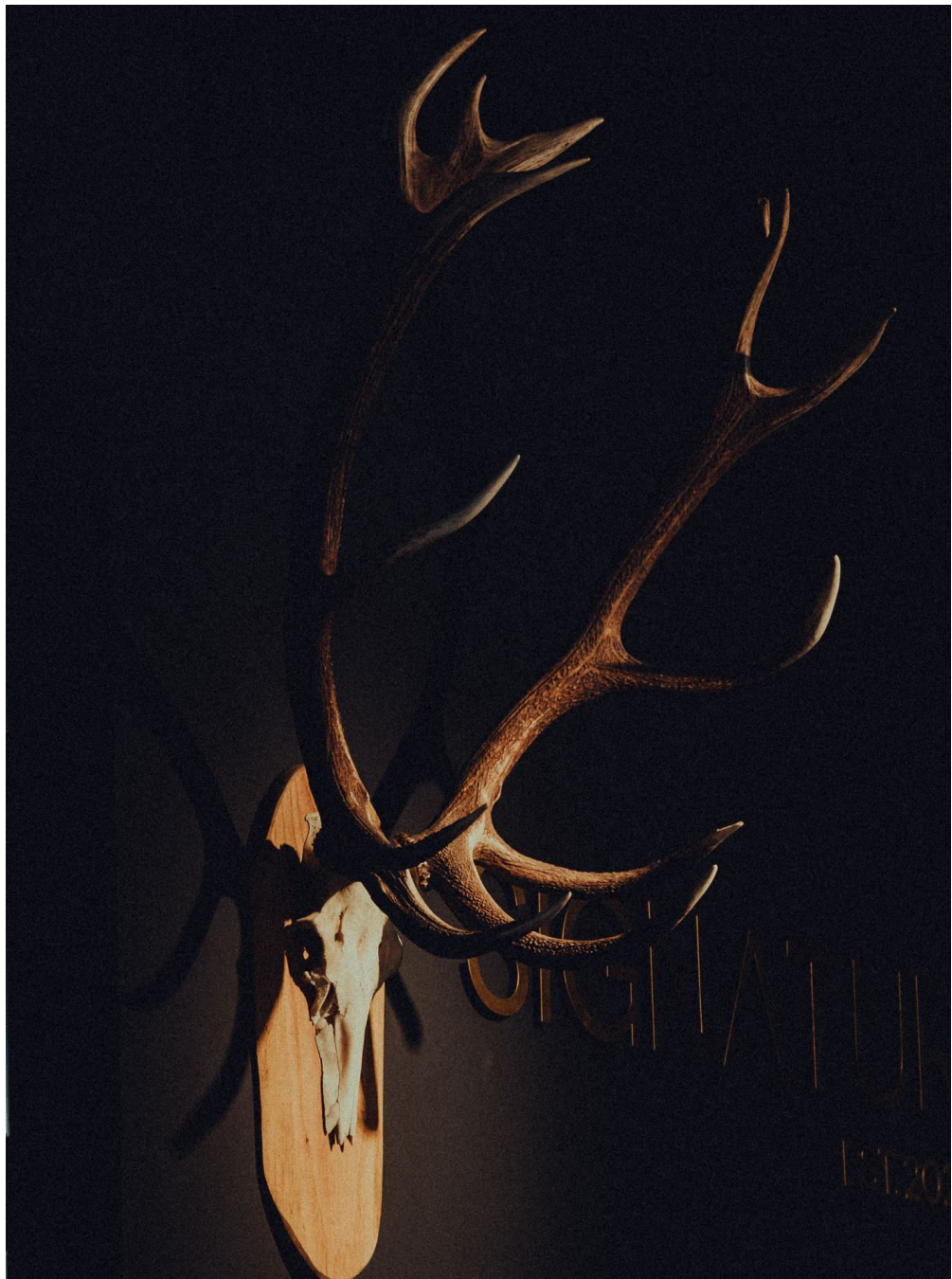
Attention : seuls les massacres peuvent être cotés un mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Demandez lui la coupe du crâne réglementaire.

Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL et a formé Jean-Paul PEILLEX.

Dominique CHATEL
12 route de l'Ugine 74500 BERNEX
Tel : 06 71 71 30 94

Jean-Paul PEILLEX
3 impasse du Bastion 74200 THONON
Tel : 06 33 63 61 01



Liste des cotateurs de la Haute-Savoie

BALSAT Philippe 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES 06 80 31 83 46		DEYA Christophe Les Bottolieres 150 chemin des Dampes 74200 MARIN 06 32 30 39 76	
	JANIN Roger 147 route du Pont Rouge 74380 CRANVES SALES 06 79 05 56 38		TONIN Olivier Ancienne route d'Annecy 74320 Sevrier 06 83 86 97 17



Résultats du Brevet Grand Gibier 2026 :



7 candidats se sont présentés après les 11 semaines de formation diligentées par les formateurs internes de l'ASDCGG74.

3 ont reçu la médaille d'or : Julien CORNIER Major de promotion, Line LOUP FOREST (Ain), Martin LESTAS (Isère).

1 a reçu la médaille d'argent : Maxime BURKI.

A tous, l'ASDCGG74 adresse ses félicitations et courage pour ceux qui ont échoué et que nous reverrons avec plaisir l'an prochain.

Bulletin d’inscription

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2027.

Coupon à retourner au plus tôt à :

BALSAT Philippe
104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES
Tél : 06 80 31 83 46 ou
Mail : philippe.balsat@orange.fr

Les cours débuteront courant février 2027 à 19 h 00, salle multimédia derrière l'église
74140 SAINT CERGUES (les dates seront communiquées ultérieurement).

**Vous avez un doute sur votre tir, l'animal n'a eu aucune réaction au coup de carabine,
vous ne retrouvez pas un animal dont vous étiez sûr de l'avoir touché ?
Pour l'éthique et pour le respect de l'animal, ayez les bons réflexes :
Marquez les indices, ne piétinez pas la piste, ne poursuivez pas l'animal au-delà
d'une centaine de mètres, ne relancez pas les chiens derrière l'animal et faites appel
à un conducteur de chien de sang.
Ce service fait appel à des bénévoles et est gratuit.**

**Liste des conducteurs agréés en Haute-Savoie
2026-2027**

ANTHOINE Arnaud — 06 89 70 75 41	MARGUERETTAZ Fred — 06 09 68 66 85
BENOIT Cyrille — 07 85 02 29 69	MARGUERETTAZ Karine — 06 22 89 70 57
BIOLLAZ Daniel — 06 74 83 90 06	MASSON Mickaël — 06 30 85 93 18
BONTRON Claude — 06 16 28 04 74	PEILLEX Jules — 06 13 48 11 54
CURT Richard — 06 70 43 72 09	PICCOT-CRÉZOLLET Cyrille — 06 78 89 27 40
DUCRET Benoit — 06 50 58 41 69	PUTHOD Jacques — 06 80 96 62 74
FRANCAZ Jean-Pierre — 06 84 07 35 62	ROCH Damien — 06 11 48 16 61
FRARIER Romual — 06 85 43 04 67	STEFANIDES André — 06 72 15 01 39
GERDIL Eric — 06 85 02 76 78	STRIGINI Nicolas — 06 79 49 25 04
JACQUELIN Corinne — 06 33 10 11 50 / +41 76 615 33 63	THOMANEK Philip — +41 79 609 28 89 / 06 83 09 84 29
LARPIN Stéphane — 06 13 62 10 01	VEYRAT-DUREBEX Nelly — 06 74 19 34 58

